



Conditions de travail du personnel soignant

Deux décisions prises par le Conseil d'Etat:

- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Edna Chevalley visant à valoriser la profession d'infirmière
- Requalification salariale des professions soignantes diplômées dès janvier 2002

Nécessité de revaloriser les autres conditions de travail:

- Résultats d'un sondage auprès d'infirmières domiciliées dans le canton de Vaud



Motion Edna Chevalley

- **Revaloriser les salaires des infirmières selon une nouvelle méthode d'évaluation**
- **Améliorer les autres conditions de travail notamment:**
 - compensation du travail de nuit
 - diminution du temps de travail
 - 5ème semaine de vacances



Motion Edna Chevalley

- Le Conseil d'Etat rejoint les préoccupations de la motionnaire: il estime cependant devoir les appliquer non seulement aux infirmières mais à l'ensemble des professions soignantes diplômées
- Il propose une reclassification urgente au moyen de la méthode d'évaluation actuelle, car la nouvelle méthode ne sera disponible que d'ici 3 à 4 ans
- S'agissant de l'amélioration des autres conditions de travail, elles sont prises en compte dans la nouvelle loi sur le personnel



Motion Edna Chevalley

Deux mesures concrètes:

1er janvier 2002: revalorisation salariale de l'ensemble des professions soignantes diplômées

1er janvier 2003: compensation du travail de nuit de 20 à 06 heures au lieu de 23 à 06 heures selon la LTr (compensé à 110% , à 120% ultérieurement).



Motion Edna Chevalley

Dès le 1er janvier 2002, étude de 3 mesures:

- renforcement des structures de garde des enfants du personnel soignant de toutes les institutions de soins
- réinsertion des professionnels de la santé qui n'exercent plus (ex: bilans de compétence, stages pratiques de réinsertion)
- encouragement à la formation de base dans les professions de santé (bourses, fonds,...)



Reclassification des professions soignantes diplômées (1)

Neuf catégories professionnelles concernées:

- Infirmier/ère
- Sage-femme
- Technicien/ne en salle d'opération
- Ergothérapeute
- Physiothérapeute
- Laborantin/e médical/e
- Diététicien/ne
- Technicien/ne en radiologie médicale
- Enseignant/e dans les écoles des professions de la santé



Reclassification des professions soignantes diplômées (2)

- **Augmentation de trois classes salariales en moyenne avec les effets salariaux suivants:**
 - salaire d'engagement en classes 17-19: Frs 4 '730.- x 13 (4280 x 13 en 14-16)
 - augmentation au 1er janvier 2002: + Frs 200.- à 400.- / mois
 - augmentation future au sommet de la classification: Frs. + 800.- à 1 '100.- / mois
- **Cela représente un coût de 8,9 mios pour l'Etat en 2002.**
- **Elle constitue une première réponse à la pénurie de personnel soignant et concerne tous les échelons hiérarchiques pour ces fonctions**



Reclassification des professions soignantes diplômées (2)

D'autres améliorations des conditions de travail sont nécessaires pour avoir un impact important afin de :

- augmenter la durée d'activité des professionnels dans ce secteur,
- favoriser le retour à l'emploi de personnes ayant momentanément arrêté leur activité professionnelle pour des raisons familiales
- attirer davantage de jeunes dans les écoles.



Sondage (1)

La nécessité d'améliorer les conditions de travail sur un plan plus général a été confirmée par un sondage réalisé au printemps 2001, sur la base d'un échantillon:

327 infirmières de moins de 55 ans

- **211 ex-infirmières**
dont 166 ont cessé toute activité professionnelle
et 45 sont professionnellement actives dans un autre domaine
- **116 infirmières**
actives dans le domaine de la santé (groupe témoin).



Sondage (2)

Principaux résultats :

72% des ex-infirmières auraient envie de reprendre une activité dans le domaine de la santé à certaines conditions (84% chez les ex-infirmières de moins de 40 ans).

- 26% secteur généraliste d'un hôpital
- 23% soins à domicile
- 14% gériatrie ou EMS
- 14% chirurgie ou salle d'opération
- 11% pédiatrie
- 7% maternité.



Sondage (3)

Taux d'activité :

Parmi les ex-infirmières qui souhaiteraient reprendre une activité dans le domaine de la santé, **93% aimeraient travailler à temps partiel :**

- 23% jusqu'à 30% d'un temps complet
- 21% jusqu'à 40% d'un temps complet
- 34% jusqu'à 50% d'un temps complet
- 15% jusqu'à 80% d'un temps complet.

Sondage (4)

A quelle échéance ?

Parmi les ex-infirmières qui souhaiteraient reprendre une activité dans le domaine de la santé, **près de 80% aimeraient retravailler dans un délai maximum de 2 ans :**

- 34%
dans un délai de 6 mois
- 45%
dans un délai de 6 mois à 2 ans



Sondage (5)

Avec ou sans formation complémentaire ?

Près de 80% pensent avoir besoin d'un complément de formation :

- 46% pensent avoir besoin d'une remise à niveau
- 29% pensent avoir besoin d'une formation complémentaire
- 21% pensent pouvoir reprendre le travail sans formation particulière.